



**Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron
Compte rendu du Conseil portuaire
Du vendredi 21 mars 2025 à 9h00**

L'an deux mille vingt-cinq le vendredi vingt et un mars à neuf heures, le Conseil Portuaire s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de SAINT-DENIS D'OLÉRON sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire de la commune.

➤ Étaient présents :

Monsieur Joseph HUOT, Maire de la commune de Saint-Denis d'Oléron,
Monsieur Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint au Maire et Délégué aux Affaires Portuaires,
Monsieur Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port de Saint-Denis d'Oléron,

Messieurs Régis JOLLY, Jean PIVETEAU et Laurent CHARDONNET, membres représentant les usagers du Port de plaisance,

Monsieur Dominique BEN, représentant les associations sportives et touristiques,

Monsieur Pierre MALAHAR, membres suppléant représentant les usagers du port (sans droit de vote)

Monsieur Alain BOSI, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,

➤ Étaient excusés :

Monsieur Jean-François TOURNADE, membre représentant les usagers du Port de plaisance,
Monsieur Cyril MAURIN, représentant les professionnels,

Monsieur Jean-Jacques VIGNERON et son suppléant Monsieur Jean-Jacques ARTAUD, représentant les associations sportives et touristiques.

➤ Ordre du jour :

- 1- Modification de la composition du conseil portuaire
- 2- Approbation du compte rendu du conseil portuaire du 18 octobre 2024
- 3- Rapport d'activité 2024
- 4- Compte financier unique 2024
- 5- Budget prévisionnel 2025
- 6- Travaux
- 7- Questions diverses

Monsieur LE MAIRE ouvre la séance du Conseil Portuaire

1 - Modification de la composition du conseil portuaire

Monsieur GARENNE Jean-François demande la parole pour évoquer la fin de son activité professionnelle et le départ son navire « Lola of skagen » vers Etel en Bretagne. Monsieur GARENNE n'ayant plus la qualité pour siéger comme représentant des professionnels du nautisme au conseil portuaire, il propose sa démission et se retire de la séance du conseil portuaire.

Il est nécessaire de compléter le conseil portuaire en remplacement de monsieur Louis DIDIER (représentant suppléant des usagers) et de monsieur GARENNE Jean-François (représentant titulaire des professionnels).

Monsieur VILLAIN Daniel sera contacté pour avoir son accord afin d'être nommé suppléant des représentant des usagers du port. Monsieur LE MAIRE désignera un représentant des professionnels du nautisme comme suppléant de cette catégorie.

Un tour de table est effectué afin de présenter tous les membres du conseil présents.

Monsieur BEN demande la parole et rend hommage aux membres démissionnaires et regrette que la communication ait été dégradée et souhaite qu'un véritable dialogue soit instauré et que des échanges constructifs soient menés.

Monsieur LE MAIRE souhaite effectivement qu'un climat de confiance règne avec ce nouveau conseil portuaire et espère que les échanges seront constructifs.

Il est demandé que la mention « avis favorable donné par l'ensemble des membres » soit remplacée par un vote à main levée et que les résultats figurent au compte-rendu.

Avis de conseil portuaire :

Favorable : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Approbation du compte rendu du conseil portuaire du 18 octobre 2024

Monsieur PIVETEAU déclare être contre la suppression du stationnement sur la jetée Est. De même, Il indique que certains plaisanciers sont opposés à la mise en place d'une barrière avec gestion des autorisations d'accès par plaque d'immatriculation comme au parking Nord. Il pense que le contrôle des vignettes est amplement suffisant.

Monsieur MOUCLIER rappelle qu'une étude pour la réfection de ce parking doit être lancée et que toutes les options seront évoquées.

Monsieur PIVETEAU souhaite qu'une demande soit transmise au service des phares et balises pour la mise en place d'un feu lumineux sur la perche verte d'entrée de chenal.

Monsieur MOUCLIER rappelle qu'une réunion s'est déroulée à la capitainerie en novembre 2023 en présence de Monsieur BLEYNIE, chef de la subdivision phares et balises de la direction de la mer Sud Atlantique, Monsieur TRIBOUILLOIS, responsable de l'exploitation du service des phares et balises ainsi que Monsieur GARENNE Jean-François, armateur de « Lola of Skagen ».

Lors de cet échange, Monsieur BLEYNIE a annoncé le changement du feu d'alignement situé Boulevard de l'Océan et le lancement d'un programme de remise à niveau du balisage dans l'ensemble du pertuis d'Antioche.

Une demande d'engagement d'une réflexion sur le balisage de l'entrée du port a par la suite été formalisée.

Monsieur OLIVIER ajoute que toutes les associations de plaisanciers peuvent faire directement cette sujétion à « Phare & Balises ».

Le compte rendu du Conseil Portuaire du 18 octobre 2024 sera adopté avec ces modifications.

Favorable : 6

Contre : 1 (J PIVETEAU)

Abstention : 1 (D BEN)

Les membres du conseil souhaitent que tous les documents en rapport avec le Conseil Portuaire soient transmis par mail aux titulaires et que les suppléants soient mis en copie.

Monsieur OLIVIER indique que cette règle définie en début du mandat a été non appliquée pour la dernière diffusion par omission. Il veillera que cela soit respecté.

3 - Rapport d'activité 2024

Monsieur PIVETEAU souhaite plus de graphiques sur les évolutions des dépenses sur les 5 années précédentes notamment :

- Recettes contrats annuels, mensuels, passage et mise à l'eau
- Amortissement du port et de la dette
- Consommation et dépenses d'eau, d'électricité
- Dépenses transfert de sable
- Charges salariales et effectifs
- Charges annuelles assurance, redevances d'imposition

Le gestionnaire précise que certaines de ces données sont déjà disponibles dans chaque rapport annuel et que la génération et la compilation de toutes ces statistiques peuvent être chronophages et non pertinentes.

Monsieur BOSI souhaite savoir si le tracé en rouge dans le rapport d'activité 2024, page 3, sont bien les limites précises du domaine portuaire.

Monsieur MOUCLIER indique que ce plan représente bien les limites administratives du port conformément au transfert de gestion du DPM.

Une vérification sera faite et confirmée au prochain conseil.

En ce qui concerne le budget et les dépenses Mr LE MAIRE rappelle qu'il organise chaque année une réunion publique pour expliquer et détailler les budgets et les dépenses et que celle-ci est programmée dès le vote du budget effectué. Il invite les personnes intéressées à s'y rendre.

Le rapport d'activité 2024 est adopté :

Favorable : 8

Contre : 0

Abstention : 0

4 - Compte financier unique 2024 : (approuvé au conseil municipal du 27 février 2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents, Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
011 - Charges à caractère général	853 250,76	643 666,23	209 584,53
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	133 530,76	102 142,84	31 387,92
61 - SERVICES EXTERIEURS	569 420,00	400 636,99	168 783,01
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	28 300,00	22 042,00	6 258,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	122 000,00	118 844,40	3 155,60
012 - Charges de personnel et frais assimilés	347 620,95	340 370,68	7 250,27
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 000,00	21 838,30	-11 838,30
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 861,15	3 024,25	-163,10
64 - CHARGES DE PERSONNEL	334 759,80	315 508,13	19 251,67
65 - Autres charges de gestion courante	34 000,00	16 844,20	17 155,80
66 - Charges financières	121 412,52	116 425,55	4 986,97
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	251,70	1 748,30
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	2 000,00	2 000,00	
Total dépenses réelles	1 360 284,23	1 119 558,36	240 725,87
Total dépenses d'ordre	363 009,10	354 755,44	8 253,65
Total dépenses de fonctionnement	1 723 293,33	1 474 313,80	248 979,53
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 387 500,00	1 454 180,48	-66 680,48
74 - Subventions d'exploitation		2 200,00	-2 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	7 500,00	10 217,93	-2 717,93
77 - Produits exceptionnels		47,22	-47,22
78 - Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	230 000,00	232 278,65	-2 278,65
013 - Atténuations de charges		6 671,36	-6 671,36
002 - Excédent de fonctionnement reporté	89 200,09	89 200,09	
Total recettes réelles	1 714 200,09	1 794 795,73	-80 595,64
Total recettes d'ordre	9 093,24	9 019,37	73,86
Total recettes de fonctionnement	1 723 293,33	1 803 815,10	-80 521,77

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
16 - Emprunts et dettes assimilés	293 276,77	292 906,70	370,07
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00	1 246,00	28 754,00
21 - Immobilisations corporelles	216 471,29	50 733,59	165 737,70
Total dépenses réelles hors opérations	539 748,06	344 886,29	194 861,77
Total dépenses d'ordre	9 093,24	9 019,37	73,86
Total dépenses d'investissement	548 841,30	353 905,66	194 935,64
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024		
	Budget	Réalisé	Solde
001 - Excédent d'investissement reporté	8 032,20	8 032,20	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	160 000,00	160 000,00	
13 - Subventions d'investissement reçues	9 800,00	9 821,00	-21,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	8 000,00	6 702,08	1 297,92
21 - Immobilisations corporelles		2 060,75	-2 060,75
Total recettes réelles hors opérations	185 832,20	186 616,03	-783,83
Total recettes d'ordre	363 009,10	354 755,44	8 253,65
Total recettes d'investissement	548 841,30	541 371,47	7 469,83

RESULTAT 2024 - PORT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION FONCTIONNEMENT : RESULTAT 2024	1 474 313,80 €	1 803 815,10 €	329 501,30 €
SECTION INVESTISSEMENT : RESULTAT 2024	353 905,66 €	541 371,47 €	187 465,81 €

AFFECTATION DES RESULTATS	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	229 501,30 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté (001)	187 465,81 €
Affectation de la section de fonctionnement à la section d'investissement	100 000,00 €

La gestion prudente des dépenses de fonctionnement (-240 301 €) et des recettes de fonctionnement en légère augmentation (+89 200 €) permet de dégager un résultat positif global de 329 501€.

Suite au ré-étalement de l'emprunt, le bilan des dépenses et des recettes d'investissement est positif à hauteur de 187 465€.

L'ensemble de ces bons résultats permet d'anticiper les importants investissements nécessaires.

Avis du conseil portuaire :

Favorable : 8

Contre : 0

Abstention : 0

5 - Budget prévisionnel 2025

La commission des finances qui s'est réunie le 11 mars 2025 a émis un avis favorable sur le prévisionnel du budget du port.

Il est donc présenté aux représentants du Conseil Portuaire pour avis puis sera proposé au Conseil Municipal du 10 avril 2025.

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
	Propositions
011 - Charges à caractère général	571 367,61
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	130 617,61
61 - SERVICES EXTERIEURS	280 380,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 170,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	126 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	378 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	25 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 400,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	347 600,00
65 - Autres charges de gestion courante	33 700,00
66 - Charges financières	89 361,08
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	97 000,00
Total dépenses réelles	1 171 428,69
Total dépenses d'ordre	453 513,57
Total dépenses de fonctionnement	1 624 942,26
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2025
	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 379 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	9 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	229 501,30
Total recettes réelles	1 617 501,30
Total recettes d'ordre	7 440,96
Total recettes de fonctionnement	1 624 942,26

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025
	Propositions
16 - Emprunts et dettes assimilés	305 201,11
20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00
21 - Immobilisations corporelles	356 337,31
Total dépenses réelles hors opérations	741 538,42
Total dépenses d'ordre	7 440,96

Total dépenses d'investissement	748 979,38
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2025
	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	187 465,81
10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	8 000,00
Total recettes réelles hors opérations	295 465,81
Total recettes d'ordre	453 513,57
Total recettes d'investissement	748 979,38

Ce budget primitif 2025 reste dans la politique générale, tout en tenant compte des obligations des dépenses de fonctionnement, des charges financières (intérêts des emprunts) et des provisions pour le prochain dragage en 2029.

Les recettes de fonctionnement restent prudentes avec un excédent reporté de 229 501 €.

Les dépenses d'investissement sont en augmentation afin de permettre les nouvelles études et de réaliser les travaux indispensables (en particulier le ponton de service).

Ces dépenses sont compensées par l'excédent d'investissement 2024 reporté (187 465 €) et une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 reporté (100 000 €).

Après lecture des tableaux, certains commentaires sont émis. Monsieur LE MAIRE rappelle que c'est la Municipalité qui donne à chaque entité les moyens de fonctionner, notamment pour le personnel et les charges s'y référants.

Avis du conseil portuaire :

Favorable : 7

Contre : 0

Abstention : 1(J PIVETEAU)

6 Travaux

6.1 - Transfert de sable 2025 :

Le chantier de curage des pièges à sable a été effectué.

Ces opérations doivent obligatoirement être effectuées lors de marées de vive-eau pour permettre le transit des tombereaux sur l'estran.

L'objectif était le transfert de 20.000 M³. Ce sable a été déposé sur les plages du Boulevard de l'Océan et de la Boirie.

L'opération s'est déroulée du 27 février au 04 mars 2025 a permis de retirer 17 642 M³.

Les travaux ont permis de dégager l'accès au port et de dégraisser une partie du casier de la digue EST.

Nature des prestations	Entreprise	Montant HT
Diagnostic sédimentaire	Enviromer	2 300.00 €
Suivi environnemental (Hermelles)	ACE 3	3 870.00 €

Suivis environnementaux (gravelots et zostères)	Service espaces naturels communauté des communes	0.00 €
Transfert de sable	Trézence tp	52 926.00 €

Une deuxième opération est en cours par voie terrestre avec des tracteurs et des remorques de 10 m³. Portée par la Communauté des Communes, l'objectif de celle-ci est de transférer environ 4 500 m³ de sable sur le secteur de la digue des Proires.

Sur cette opération, le retrait de sable se fait dans le casier de la digue Nord.

6.2 Dragage du port 2024/2025 :

Les opérations de dragage du port se sont déroulées du 07 novembre 2024 au 12 mars 2025.

La DEML « service dragage » du conseil départemental a été retenu pour mener à bien cette prestation.

L'ensemble du bassin et une large partie du secteur de la cale de la base nautique ont été traités.

Le calcul des volumes totaux de sédiments dragués est en cours d'exécution par le prestataire (levée bathymétrique final).

Nature prestation	Entreprise	Montant HT
Assistance maîtrise d'ouvrage	LML-Enviromer	14 000.00 €
Suivis benthiques (3 missions)	Idrabio littoral	14 970.00 €
Dragage	DML 17-Service dragage	268 882.90 €

Monsieur MOUCLIER rappelle que cette opération est réalisée tous les 4 ans pour un volume de sédiment extrait d'environ 30 000 m³.

La méthodologie utilisée, soit une drague à élinde avec refoulement via une canalisation vers un point de rejet à l'extérieur du port, est la moins onéreuse. Néanmoins, une vigilance accrue de la qualité des sédiments est nécessaire.

Afin de réaliser cette opération d'entretien, des autorisations spécifiques sont demandées. Celles-ci sont accordées après vérifications de différents paramètres.

Un diagnostic sédimentaire permet de vérifier que les caractéristiques physico-chimiques de 5 échantillons moyens de vase correspondant à 15 prélèvements répartis sur l'ensemble du bassin ne dépassent pas les seuils réglementaires.

Cependant, nous notons que l'analyse d'un échantillon moyen a tendance à se dégrader sans pour autant être rédhitoire. Il s'agit du prélèvement à proximité de l'exutoire de l'aire de carénage.

6.3 - Remplacement du ponton de service :

La mission de maîtrise d'œuvre confiée à la société FR Environnement est en cours.

Rappel du contexte :

La structure du ponton « carburant » est fortement « dégradée ». Il est nécessaire de la renouveler. De plus, celui-ci ne possède pas de système de traitement des égouttures liées à l'approvisionnement en hydrocarbure par les usagers.

Le bureau d'étude « FR environnement nautique » a été choisi pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du projet. Pour un montant de 38 624.00 € HT

La mission consiste en :

- Etudes de diagnostic/études préliminaires ;
- Etude de projet ;
- Assistance aux contrats de travaux ;
- VISA des Etudes d'exécution ;
- Direction de l'exécution du contrat de travaux ;
- Assistance aux opérations de réception.

Un rapport de phase avant-projet a été présenté par le bureau d'étude le mercredi 12 mars 2025.

Ce rapport a permis d'identifier différents scénarios et d'avoir des premières estimations financières ainsi que les contraintes associées au projet et les études complémentaires à mener.

Certains membres du conseil portuaire demandent pourquoi un prestataire pour une maîtrise d'œuvre globale est nécessaire.

Monsieur OLIVIER précise qu'un bureau d'études spécialisé joue un rôle primordial dans la réalisation du projet. Il intervient dès les premières étapes de la conception à la réalisation finale. Les principales responsabilités du bureau d'étude sont l'analyse des besoins, la conception et la planification, la coordination des intervenants, le suivi de la réalisation, le contrôle de la qualité. Le bureau d'étude apporte une expertise technique, il veille à l'optimisation des coûts et aux respects de la réglementation.

Avis du conseil portuaire :

Favorable : 8

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Questions diverses :

Les appointements du port ont 36 ans. Afin de préparer leurs renouvellements et s'adapter aux nouveaux standards, le conseil portuaire pense qu'il est nécessaire de se faire accompagner. Le choix d'un prestataire pour la réalisation de diagnostics et d'études préliminaires pour évaluer les besoins spécifiques du port, en tenant compte de l'évolution des habitudes de plaisance, et les contraintes techniques doit être engagé.

Avis du conseil portuaire :

Favorable : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Certains contentieux sont en cours au niveau du port malgré des mises en demeure qui n'ont pas abouties. A ce jour, des procès-verbaux de grande voirie ont été dressés et seront transmis à la Préfecture afin d'engager des procédures devant le Tribunal Administratif.

Monsieur BOSI propose que certaines règles d'usage soient modifiées dans le règlement afin d'avoir les outils nécessaires pour éviter ces situations notamment sur l'aire de carénage.

Avis du conseil portuaire :

Favorable : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Fin de la séance à 11h15